

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 748)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 74

présenté par
Mme Cristol

ARTICLE 12

À l'alinéa 92, substituer aux mots :

« toute mesure relevant du domaine de la loi ainsi que toute mesure »,

les mots :

« les mesures relevant du domaine de la loi ainsi que les mesures ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.